

## Proposition 1

# Comment instaurer un nouvel espace de dialogue culturel à l'échelle d'un bassin de vie ?

### PROPOSITIONS

Par la mise en place, sous l'impulsion de l'ensemble des acteurs culturels, d'une **commission permanente** sur le thème du **Parcours d'éducation artistique tout au long de la vie** et/ou des **Droits culturels**.

Cette commission :

- proposera une écoute bienveillante,
- utilisera un glossaire/vocabulaire commun,
- assurera les connexions avec les autres territoires,
- garantira la diversité des acteurs et la liberté de parole,
- observera, capitalisera ce qui se passe sur les territoires,
- Identifiera et affirmera pour quelle raison nous devons coopérer :
  - innovation, recherche et expérimentation avec d'autres,
  - défense des valeurs communes et prioritaires,
  - révision de nos modèles économiques,
  - recherche de financements européens,
  - meilleure appréhension des réformes en cours.

**Pour engager un dialogue de qualité, cette commission devra avoir les moyens humains, techniques et financiers pour atteindre ses objectifs.**

## **Proposition 2**

# **La reconnaissance de l'Éducation Populaire comme un outil de la Société ou « l'Éducation Populaire, le Retour »**

### PROPOSITIONS

- Mise en place par l'État, au-delà de l'agrément purement administratif (Jeunesse et Sports), d'un label « Éducation Populaire » qui reposerait sur des valeurs participatives.
- Inscription de l'Éducation Populaire dans une obligation institutionnelle de l'État : prise en compte de cette obligation par l'État en lui donnant les moyens d'exister et de vivre, équité d'une répartition territoriale, création de parlements culturels régionaux.
- Attribution d'un siège à un(e) représentant(e) de l'Éducation Populaire dans les conseils d'administration des institutions culturelles.
- Mise en réseau des différents mouvements d'Éducation Populaire, d'Éducation Permanente, d'École Populaire, ... à l'échelle européenne.

## Proposition 3

### A quand l'application et la mise en œuvre de la Charte d'objectifs Culture/Education Populaire (C. Trautmann) ?

UNE REVENDICATION :

- **La volonté de coopération transversale des actions publiques territoriales est très forte ; nous la revendiquons sur la base d'une détermination politique des actions à mener avec les associations d'Education Populaire.**

PRÉCONISATIONS :

- Savoir écouter les associations d'Education Populaire comme forces de diagnostics et propositions en matière de projets.
- Solliciter le CRAJEP pour initier avec les associations d'Education Populaire des diagnostics de territoires afin de formaliser avec elles des projets collaboratifs. Faire naître à l'échelle des territoires des projets communs avec une volonté commune.
- Permettre et reconnaître le droit à l'expérimentation, à l'innovation pour toute coconstruction d'un projet culturel collaboratif (avec une ou plusieurs associations, un équipement ou/et une institution culturelle,...).

## **Proposition 4**

### **Comment reconnaît-on et valorise-t-on le travail culturel par les structures d'éducation populaire ?**

#### **PROPOSITIONS**

Rapprocher l'Éducation populaire et la Culture

- par des passerelles (conventions croisées, etc) au niveau institutionnel (DRAC-DRJ)
- par la formation au travers des structures formatrices, cursus, etc
- par une sensibilisation des élus locaux
- par la reconnaissance et le soutien des actions culturelles mises en œuvre par les acteurs socioculturels sur leur territoire

## **Proposition 5**

### **Comment construit-on un projet de coopération sur un territoire ?**

#### PROPOSITION

Constitution d'un groupe, d'une assemblée, d'une instance de concertation locale (regroupement politique/élus/société civile/acteur économiques des différents champs Culture, Economie, Développement durable, etc) de réflexion et d'action, définissant le cadre de la coopération tout en respectant les identités de chacun et mettant au cœur l'expérimentation.

Pour y arriver : outil GAL (Groupe d'Action Locale)

Outils numériques collaboratifs

Centres ressource territoriaux

Financement de projets « Recherche

Innovation territoriaux »

Prime à la coopération

## **Proposition 6**

### **Comment contribuer au décloisonnement des différents acteurs de l'éducation et de la culture ?**

#### **PROPOSITION**

**Organiser annuellement une journée banalisée de la coformation des acteurs de l'éducation et de la culture en région.**

- Cette journée devra être portée et reconnue par l'ensemble des employeurs, instances associatives, partenaires concernés pour permettre la participation de tous.
- Elle sera basée sur un principe de coformation des acteurs autour de sujets et de préoccupations communes.
- Elle sera organisée sous forme participative, permettant des temps de débat, d'échanges de pratiques et de savoirs, et de délibérations. Afin de célébrer ce temps collectif, la convivialité et la dimension festive seront présentes.
- Elle regroupera des acteurs de l'éducation populaire, de la culture, de l'éducation nationale, et des pouvoirs publics (Etat, collectivités...).
- Portée par le secteur associatif, elle sera mise en oeuvre par un comité de pilotage partenarial, regroupant des acteurs de l'éducation populaire, de la culture, de l'éducation nationale et des pouvoirs publics.

## Proposition 7

### Comment Intégrer la notion de « culture pour tous » en lieu et place des notions « d’accessibilité à la culture » ou la « culture accessible »

#### PROPOSITIONS

- Réaffirmer la notion de « Culture pour Tous » en lieu et place des notions « d’accessibilité à la culture » ou la « culture accessible »
- S'appuyer sur les outils de coopération et de mutualisation pour une meilleur connaissance entre acteurs culturels et de l'éducation populaire : programme de transmissions réciproques, Job Shadowing, animation de réseau...
- Développer l'interconnaissance des actions culturelles et des initiatives particulières développer dans des contextes de contraintes ( culture sourde, travaux culturels adaptés, aménagements PMR bénéfique à tous ...)
- Favoriser la transférabilité des compétences acquises dans un contexte de contraintes.
- Faciliter, harmoniser les financements non plus sur des critères et des notions d'accessibilité mais sur la notion de « Culture pour Tous »
- Soutenir l'innovation et l'expérimentation de projets particuliers par la mise en réseau, le financement et l'accompagnement de ceux ci.

## Proposition 8

### Comment améliorer la coopération et la mutualisation entre les acteurs culturels ?

#### PROPOSITIONS

- Mettre en œuvre un programme de transmissions réciproques de compétences, de savoirs et de pratiques accessible à tous pour des professionnels et des bénévoles entre les institutions, structures et associations dans les champs de la culture et de l'éducation populaire afin de définir une Culture pour Tous.
- Sensibilisation, connaissance et apprentissage sur des modalités pratiques
- S'appuyer sur le « job shadowing », pour la mise en place de ce programme
- Accompagner un professionnel ou un bénévole dans ces actions au quotidien pour une durée définie
  - Définir les compétences
  - Consultation mutuelle
  - Echange « job shadowing » actifs de terrain
- Doter les structures d'animation de réseaux de moyens humains et financiers pour renforcer les coopérations, les mutualisations et l'accompagnement des acteurs de tous les acteurs et remettre au centre du projet la (les) création(s) artistique(s).
- Acter un parlement FMR annuel entre élus et acteurs de la culture et d'éducation populaire pour établir un dialogue afin d'affiner une politique culturelle active et/ou concrète

## **Proposition 9**

# **Comment changer les relations entre les associations et les pouvoirs publics et sortir de la logique de projet ?**

### **PROPOSITIONS**

Inclure à la coconstruction des cahiers des charges des appels à projets des politiques publiques de la culture avec le principe d'une confiance mutuelle donnée a priori. Les points de coconstruction doivent concerner principalement les besoins, les objectifs et les critères d'évaluation.

Ouvrir les jurys d'attribution aux représentants des associations.

Systematiser des conventions triannuelles d'objectifs avec garanties de moyens sur la base d'une coécriture entre les collectivités territoriales, l'Etat, les associations et les acteurs culturels et éducatifs locaux.

Faire reconnaître comme interlocuteur toute association ayant un conventionnement avec au moins une des collectivités publiques dans les instances de définition et de coconstruction des politiques publiques de la culture territoriale et d'Etat,

Renforcer les instances régionales de dialogue avec les politiques publiques, telles que les CRAJEP, en ouvrant ces instances aux élus et acteurs artistiques et culturels. Positionner ces instances au niveau de la nouvelle région ALCA (Alsace, Lorraine, Champagne Ardenne).

Etablir des regroupements territoriaux d'associations à partir des bassins de vie, opposés à la cartographie politico-administrative imposée. Elire des représentants associatifs à cet échelon des bassins de vie.

Proposer une alternative aux critères d'évaluation imposés par les administrations. Les indicateurs proposés seront élaborés et réévalués régulièrement par le secteur associatif.

## **Proposition 10**

### **Quels sont les moyens et les outils de la coopération ?**

#### PROPOSITIONS

- Organiser le travail en prenant comme entrée les compétences et non le poste.
- Mettre en place des formes de mutualisation des compétences avec révision et remise en cause des conventions collectives.
- Favoriser la perméabilité des emplois notamment par la mutualisation des compétences dans un territoire.
- Interroger la question des crédits de formations à destination des volontaires et des bénévoles des associations.
- Financer en priorité la coopération des projets, la mutualisation des moyens et l'utilisation des groupements d'employeurs

## **Proposition 11**

### **Comment repenser les dispositifs et appels à projet proposés par les collectivités ?**

#### PROPOSITIONS

- assurer un suivi personnalisé des projets (pour ne pas en rester à une simple instruction d'un dossier),
- rencontrer les acteurs sur le terrain et avoir ainsi une meilleure compréhension de l'impact des projets sur le territoire et les populations,
- alléger le suivi administratif des dossiers,
- faire plus confiance aux structures : leur dégager un peu plus de temps pour l'action culturelle en passer les conventions d'un rythme annuel à pluriannuel

## **Proposition 12**

**Comment faire pour que les activités et les missions des structures ne soient pas conditionnées par les lieux ou les**

**PROPOSITIONS      espaces à leur disposition ?**

- Développer du lien entre les concepteurs et les utilisateurs du lieu : coconstruction et contribution commune au cahier des charges par l'implication du territoire de vie et des acteurs qui le composent dans la construction et l'élaboration des projets.
- Faire accompagner les projets des structures d'Education Populaire par des professionnels de l'architecture : ce n'est pas un projet d'architecte au service des utilisateurs mais des utilisateurs accompagnés.
- Mettre en place des processus (incluant la participation) pour déconstruire/dépasser la dimension symbolique des lieux, de façon continue et dans le cadre de démarche participative (ne plus entendre, « ce n'est pas pour moi », sortir des idées reçues).
- Favoriser l'entraide, le partenariat, la mise à disposition d'espaces entre les structures pour permettre la réalisation d'un projet.

## **Proposition 13**

### **Comment changer la perception de l'éducation populaire au sein de l'éducation populaire par l'éducation populaire ?**

#### **PROPOSITIONS**

**Réaffirmer** les valeurs de l'Education Populaire pour redéfinir ce qu'elle est aujourd'hui.

**Développer la formation** des salariés et bénévoles et des dirigeants associatifs sur leurs droits et devoirs, sur la connaissance du mouvement, sur les conventions collectives, la gestion d'équipe, le management

**Veiller à la bonne qualité** de l'emploi : notamment aux travers des relations bénévoles-salariés, en étant garant de l'équité et des relations humaines tout en valorisant le travail fourni. A métier égal, salaire égal.

**Veiller au respect** et à la qualité du projet associatif sans oublier la question de la collégialité.

**Ne pas limiter** l'éducation populaire au militantisme.

**Utiliser** à bon escient les outils de communication et de marketing pour promouvoir l'Education Populaire.

**En conclusion : Créons un Ministère de l'Education Populaire**

## **Proposition 14**

### **Comment investir de nouveaux territoires d'expérimentation et d'innovation pour renouveler et redynamiser nos pratiques ?**

#### PROPOSITIONS

- Développer les interventions dans l'espace public en mobilisant des acteurs différents (artistes, animateurs...), d'essaimer ces pratiques, et de faire reconnaître aux partenaires institutionnels la pertinence de ces modalités d'intervention des acteurs culturels :
- investir les lieux de vie tels que les places, marchés, sorties établissements scolaires, quartiers populaires, manifestations festives...
- privilégier les interventions dans l'espace public, permettant la convivialité, la participation, et favorisant la visibilité de leur action.
- coconstruire et expérimenter avec les acteurs de l'éducation populaire, de nouvelles modalités d'intervention.
- favoriser l'essaimage et viser à la reconnaissance de ces modalités d'intervention par les partenaires publics

## **Proposition 15**

**Il est crucial de redonner la capacité aux associations d'éducation populaire d'innover dans le champ culturel et artistique.**

### PROPOSITIONS

- Nous revendiquons l'attribution de subventions de fonctionnement qui pérennisent la capacité de l'association à agir dans la mise en œuvre des politiques publiques sans nécessairement passer par les appels à projet.
- Nous souhaitons créer un laboratoire régional de recherche en éducation populaire (veille, valorisation, lieu ressource, expérimentation pilote) qui associe largement les associations, les institutions culturelles, les élus culture et vie associative des collectivités, l'Etat (DRJSCS, DRAC, DIRECCTE, Education nationale, DRAAF).

## **Proposition 16**

**Nous voulons rendre obligatoire la concertation ouverte et évolutive entre les acteurs à l'échelle des territoires (associations, institutions culturelles, sociales et éducatives, collectivités ...)**

- **Nous devons changer nos rapports avec les collectivités sans se limiter à une relation financière. Nous voulons participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques locales, territoriales, nationales.**
- **Nous voulons participer à la création et l'animation d'un réseau d'acteurs des champs éducatif –social et culturel afin de favoriser la connaissance et la reconnaissance mutuelle des différents acteurs**
- **Dans le cadre de la création de la grande région, nous voulons créer une dynamique à l'échelon départemental pour conserver une proximité avec la population.**